Le Mégaphone

Le porte-plume des porte-voix

N°36 **Le bulletin d'ADVOCACY FRANCE** **AVRIL 2009**

EDITORIAL

Malgré la perturbation sociale que nous connaissons, je continue à croire que dans nos associations, le chemin à suivre est d'abord celui de l'union.
Pour synthétiser ces propos, en tant que Normand, je dirai « l'oignon fait la soupe mais l'union fait la force ». C'est dans des périodes aussi difficiles que les résultats peuvent être concluants. Apprendre à vivre ses différences, c'est aussi être ensemble.
Ce numéro du Mégaphone inaugure une nouvelle pagination : les pages régionales viennent en tête. Uune nouvelle rubrique apparaît où les usagers témoignent de leur quotidien. Ces deux rubriques encadrent les pages plus politiques. C'est, dans ce numéro, le discours d'Antony (et ces répercussions) qui retiendra essentiellement l'attention, mais le logement, la solidarité en santé mentale, la nouvelle loi sur les tutelles, la politique européenne, restent aussi au cœur de nos préoccupations.

Philippe GUERARD
Président d'Advocacy France

SOMMAIRE

Editorial, Sommaire ..... **Page 1**
Vie des régions : Caen ..... **Page 2**
Vie des régions : Vire ..... **Page 3**
Vie des régions : Paris ..... **Page 4**
Vie des régions : Orléans ..... **Page 5**
Vie es régions : Vervins ..... **Page 6**
La Loi sur les tutelles ..... **Page 7**
Lu dans la presse ..... **Pages 8 et 9**
Advocacy dans l'actualité : ..... **Pages 10 à 13**
Réponse à Edouard Couty ..... **Pages 14 et 15**
Prendre la parole ..... **Pages 16 et 17**
Advocacy dans l'Europe ..... **Page 18**
Page culturelle ..... **Page 19**
Actualité, bulletin d'adhésion ..... **Page 20**

Annonce :

« Dire et Réagir ensemble sur un territoire
Reconnaître la personne comme acteur de l'action sociale »
12-13 Novembre à Caen

Le jour où des gens qui n'ont pas l'habitude de parler seront entendus par les gens qui n'ont pas l'habitude d'écouter, de grandes choses pourront arriver !

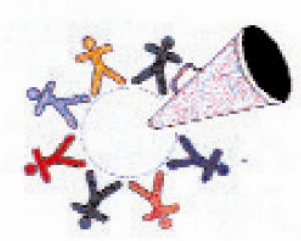

ADVOCACY - France
Association d'usagers en santé mentale
5 place des Fêtes 75019 PARIS
Tél/Fax 01 45 32 22 35
secretariat@advocacy.fr
www.advocacyfrance.com
www.forum.advocacy.fr
DELEGATIONS REGIONALES

ADVOCACY – Paris île de France et Espace Convivial Citoyen
5 place des Fêtes 75019 – 01 46 07 18 18
advocacyparis@wanadoo.fr

ADVOCACY – Caen Basse Normandie
1018 Gd Parc 14200 Hérouville St Clair
02 31 94 70 25 - advocacy.caen@free.fr
Espace Convivial Citoyen de CAEN
5 rue Singer 14000 CAEN 08 70 29 48 59
eskonci14@yahoo.fr
Espace Convivial de Vire
3 rue des Augustines 14 500 VIRE
Tél. 02 31 68 03 82

ADVOCACY – Rouen – Haute Normandie
Maison des Associations
Boîte à Lettres 37
11 avenue Pasteur – 76000 ROUEN
ECC2/4 rue Edouard Adam
76000 ROUEN
Tél. 02 35 36 62 20
advocacy.rouen@hotmail.fr

ADVOCACY – Grenoble – Isère
15 grande rue – 38700 LA TRONCHE
06 10 48 67 51 - advocacy38@tele2.fr

ADVOCACY – Orléans – Région Centre
Maison des Associations
46 Ter rue Sainte Catherine
45000 Orléans
Tél. 06 43 81 34 99
sylvie@tranchant-rousseau.fr

ADVOCACY PICARDIE
ECC/GEM L'Echarpe d'Iris
33 rue Porte des Champs
02140 VERVINS
Tél. 03 23 97 17 02
lecharpediris.association@neuf.fr

Un week –end convivial :

Lors du week-end des 13 et 14 Décembre 2008 , les différents Espaces Conviviaux de Normandie se sont réunis pour fêter Noël.
Petit gîte en suisse normande (le Mesnil-Hubert sur Orne) qui a pu accueillir 45 personnes .

Le week-end commença par un concours de belote mis en place par l'E.C.C de Granville .
Ensuite, nos amis de Vire se sont attelés à la préparation de repas festif .
Pendant ce temps , Eloïse organisait une séance photos atypique : perruques, cadres et nez rouge. Aussitôt prises , les photos étaient visibles sur l'ordinateur de nos amis de Rouen .
Farida , transformé en esthéticienne , maquillait à tout va .
Après le repas , Jean-Marie et Gérard de l'E.C.C. de Caen , ont animé la soirée :
- Soirée vinyls disco
- Quiz Musical
La bonne humeur et la convivialité étaient à l'honneur.
Tout le monde a dansé et chanté jusqu'au petit matin .
Le lendemain, déjeuner dans une ambiance chaleureuse .
Le week-end s'est terminé par une randonnée dans la campagne, proposée par Julien, même la pluie n'a pas su gâcher la bonne humeur régnante !!
Bilan :
A quand le prochain week-end ???

Farida , Nicole et Rosalie
E.C.C de Caen

.Témoignage d'une éducatrice spécialisée stagiaire à l'ECC de Caen.

À ma première arrivée à l'ECC, un adhérent m'a interpellé, lorsque je me présentais à chacun, en me disant : « Il n'y a pas d'éducateurs ici ! ». Ce qui pour une première rencontre me posait d'emblée certaines questions autour de ma présence, de mon positionnement, de la légitimité de ma place d'éducatrice vis-à-vis des adhérents, et des personnes présentes dans ce lieu. Je résonnais en éduc' et m'interrogeais : Comment être dans un accompagnement éducatif sans en avoir le cadre ? Comment aborder l'autre et être en relation (éducative) ?
À l'ECC, il est question d'entraide, de solidarité. La relation éducative ne se fonde pas sur ces principes car de fait elle est en déséquilibre entre celui qui est en demande et celui qui possède le savoir (soi-disant...)
À cet adhérent qui m'a interpellé, j'ai répondu que c'était un vrai choix de ma part de venir ici, que je ne cherchais pas à rencontrer des éducateurs mais les personnes qui faisaient vivre cet espace. Que c'était un lieu atypique pour moi, que je souhaitais connaître et comprendre le fonctionnement d'une association telle que la leur. Je souhaitais être dans la rencontre et vivre une expérience auprès et avec eux. Ce que je n'ai pas dit, c'est je venais ici pour me confronter à mes propres représentations sur l'autre ; usager en santé mentale ou en situation de handicap psychique, sur la psychiatrie, l'enfermement, la médicalisation, la stigmatisation... Quel regard allait avoir mon écoute ? Quelle allait être mon attitude ? Aujourd'hui, ces questions sur la place de chacun continuent à cheminer chez moi.

Je me suis sentie très accueillie par les adhérents et par l'équipe et je dois dire que je n'ai pas rencontré de pathologie mais j'ai rencontré avant tout des personnes avec qui, je l'espère, je suis entrée en relation (éducative ?) ...
Jusqu'à aujourd'hui, je reste chargée d'une impression forte qui est de me sentir leur invitée et non la professionnelle qui fait partie des murs.
(suite page 3)

VIE DES REGIONS : VIRE

L'Espace Convivial Citoyen de Vire

Voilà maintenant quelques mois et plus exactement dix mois que nous sommes installés dans notre nouveau local. Situé en plein centre ville, le lieu prend sa place chaque jour qui passe. La vitrine de l'Espace puisque c'est un ancien magasin, permet aux passants de vérifier que ce lieu coloré a une particularité. En effet, il ressemble à un bar mais ce n'est pas un bar. Et pourtant, des personnes sont là, autour d'un café, installées sur des tabourets le sourire aux lèvres à discuter de tout et de rien comme n'importe quel autre citoyen. Mais des citoyens pas comme les autres, ils sont adhérents de l'association ADVOCACY. Presque tous ont décidé de franchir le pas de la porte avec dans l'idée de trouver à l'association un peu de chaleur humaine, un espace de rencontres et d'échanges avec autrui. Mais pas seulement, l'Espace leur propose de s'approprier le projet d'ADVOCACY, celui de promouvoir leur parole et de construire ensemble en solidarité une histoire, l'histoire de personnes en souffrance psychique qui vont prendre une place au cœur d'un projet et par la même au sein de la cité.

Nous avons beaucoup d'activités et nous les avons dissociées en deux catégories ; il y a les activités dites de consommation celles qui procurent du plaisir dans l'immédiat. Ces activités s'appellent relaxation, piscine, ciné, ballades, danse… Et pour que ce lieu ne devienne pas un « club Med », nous avons des temps de réflexion sur comment chacun avec ses moyens peut apporter un savoir faire. Nous organisons des réunions de travail. Ces temps commencent le lundi soir avec une réunion d'organisation de la semaine, celle-ci vient souvent poser un autre de temps de travail qui permet aux adhérents qui le désirent de venir s'exprimer sur un projet d'activité qu'ils souhaitent mettre en place dans l'Espace.

La notion de plaisir est alors présente tout au long de l'élaboration du projet. Cette notion de plaisir se traduit par la valorisation du projet abouti et la reconnaissance au sein même du groupe.

Actuellement l'Espace accueille une trentaine de personnes dont 25 sont adhérentes. Et parmi toutes nos activités nous avons un projet qui nous tient beaucoup à cœur, c'est celui de notre correspondance avec le Togo. Grâce à Lionel Fize, ancien cadre infirmier supérieur en psychiatrie à Vire, nous avons établi des liens avec deux centres de santé mentale situé au Togo. A son retour de son voyage avec une valise pleine de photos et de lettres, nous travaillons en ce moment sur la création d'une exposition que nous valoriserons dans plusieurs lieux et qui concerneront deux évènements ; le premier est celui de la semaine d'information sur la santé mentale fin mars et le deuxième temps concerne la campagne anti-discrimination mené par ADVOCACY FRANCE.

Quelques dates à retenir :

- Portes ouvertes les 24, 25, 26 mars à l'Espace Convivial Citoyen de Vire dans le cadre de la semaine d'information sur la santé mentale. Nous présenterons l'exposition « correspondance Togo-Vire ». Ce sera aussi un temps d'information sur le thème de la santé mentale en France et la maladie de la dépression.

-le Jeudi 14 mai, nous fêterons notre première année de fonctionnement. Au programme, musique et petits fours. Vous serez accueillis chaleureusement par l'ensemble des adhérents et des bénévoles.

VIE DES REGIONS : CAEN (fin)

Ainsi, le rapport adhérent/professionnel se construit sur une forme d'équité qui est un des fondements du fonctionnement de l'ECC. Ainsi, le « savoir » se partage et se construit ensemble. Ainsi, la place est donnée aux adhérents. Toutefois, cette place donnée ou re-donnée aux adhérents (la plupart sont sous tutelle et donc privés de nombreux droits de citoyenneté) n'est pas sans omettre la grande fragilité dans laquelle se trouvent ces personnes et le soutien dont ils ont besoin au quotidien. Un soutien qui peut se traduire de différentes manières ; par la présence, l'écoute, le rire, l'humour, l'accompagnement dans diverses démarches, les sorties, les projets divers, une visite à l'hôpital, un coup de téléphone, un sourire...

Tout le monde connaît les valeurs et les façons de faire et d'être ensemble dans les Espaces Conviviaux Citoyens Advocacy : convivialité, citoyenneté, festivité, respect. Pourtant, le collectif de l'Espace Convivial Citoyen Advocacy Paris Île de France souhaite communiquer aux lecteurs et lectrices du *Mégaphone* quelques initiatives récentes qui témoignent de cela et encore du plaisir de rencontrer l'autre et d'amour aussi.

Une stagiaire et une autre,…

Ici comme ailleurs sans doute, nous recevons beaucoup de stagiaires, souvent des jeunes femmes, parfois des jeunes hommes. Les stagiaires sont toujours jeunes puisqu'elles ou ils sont en formation, donc avec un regard curieux, ouvert à la rencontre, prêt à s'étonner et à offrir leur créativité dans les actions du collectif. Ils sont là pour trois semaines ou trois mois, mais on se souvient toujours de leur passage et de leur présence dans le lieu, mais aussi auprès de chacun et chacune d'entre nous. « Sophie m'a beaucoup touchée. Elle a été une personne très agréable à mon égard. Audrey aussi et toutes les deux ont fait énormément à l'association, toujours là quand on a besoin d'elles, elles ont participé à tous les ateliers. » a écrit Florence. Leur départ est souvent ressenti comme une perte, un peu exorcisée par une fête préparée en leur honneur le soir de leur départ. Et surtout, il en reste toujours quelque chose et nous sommes toujours heureux-ses de recevoir des stagiaires, actuellement : Aziliz, Sarra, Alain, Yamina, Aurélien.

Pour les banquets citoyens

Par exemple, nous avons reçu pour trois ou quatre semaines, Lætitia et Éric, élèves infirmiers. Étonnant, on ne voyait pas bien le rapport avec nos actions habituelles. Pourtant, avec eux, on a parlé de diététique, de santé. Bien sûr que cela a un rapport avec nous, aussi bien individuellement que dans nos manières d'imaginer nos buffets et autres repas. D'ailleurs, avec eux, nous avons imaginé et inauguré notre premier banquet citoyen. Depuis, tous les derniers vendredis du mois, nous organisons un banquet citoyen, diététique et chaque fois suffisamment copieux et délicieux. Tout le monde se dépasse pour confectionner un plat en rapport avec le thème choisi. La dernière fois, c'était le 28 février. Nous voulions un banquet citoyen créole. Tout le monde a saisi le lien avec l'actualité des luttes de nos compatriotes des départements outre mer. « Nous avons commencé par déguster un punch servi dans des verres joliment décorés. Après avoir mangé des accras et boudins noirs créoles, Danielle nous a servi son splendide poulet créole, aux légumes et aux épices qu'elle avait elle-même cuisiné. Ce délicieux repas se termina par un dessert aux fruits exotiques et à la glace rhum raisin. » a écrit Aziliz. Donc citoyennes et citoyens lecteurs et lectrices du Mégaphone, si vous passez par là le dernier vendredi du mois, soyez les bienvenu-e-s.

Ou pour la fête des amoureux

À l'occasion de la fête des amoureux, le 14 février, toutes les vedettes de l'Espaces Convivial Citoyen y étaient et avec elles Cloclo et les Claudettes. Mais si bien sûr, nous avons pris des photos. « Hé oui, nous croyions tous que Cloclo nous avait quittés, mais nous l'avons retrouvé. Bon, il a drôlement changé. Le groupe avait planché avec ferveur sur la création d'une chanson qui devait parler d'Advocacy sur l'air d'Alexandrie, Alexandra. Ce qui a donné Advocacy Advocaça. » a écrit Alain.

La longue marche pour la Balade du Res-Paix

Depuis son adolescence, Mohamed sait qu'il doit s'engager pour sauver le monde des guerres, des violences, de la misère qui arme les colères. Chemin faisant, il agit partout où il est, auprès de ses proches et ses collègues pour que le respect mutuel et réciproque marque les relations entre toutes et tous. Rencontrant l'Espace Convivial Citoyen Advocacy Paris Île de France, il évoque sa préoccupation, son idée qui avec l'appui du collectif a donné lieu, pour l'Insolite de la Place des Fêtes en mai-juin 2008, à une Marche du Respect. Les enfants et les adultes y ont participé en écrivant des mots sur des post-it collés sur une grosse boule de papier mâché figurant la planète sur laquelle nous vivons. Ce jour-là Mohamed déguisé en clown, s'est appelé *Momo le clown*. Fort de cette expérience et avec quelques complices de l'Espace Convivial Citoyen Advocacy Paris Île de France, il se rend aux rencontres d'été du Réseau des Écoles Citoyennes. Une nouvelle fois il parle de sa préoccupation pacifiste et non violente et de son expérience de la Marche pour le Respect. L'idée fait recette et dans le

temps où se prépare le Forum Social Mondial à BELEM, l'invitation lui est faite d'y participer. BELEM, c'est loin, l'association n'a pas les moyens de payer ce voyage ne serait-ce qu'à trois ou quatre d'entre-nous. Mais cette année, il existe le FSM décentralisé, dont un à Rennes organisé par l'association *Et si on se parlait*. C'est parti pour Rennes. On parle de ce projet dans le collectif de l'Espace Convivial Citoyen dès septembre, on entretient le contact avec l'association *Et si on se parlait*. Le projet légèrement modifié est expérimenté lors de Toi et Moi en Fête, le 26 décembre 2008 et prendra le titre de Balade du RES-PAIX pour le FSM à Rennes, le 29 janvier 2009. À cette occasion, la grosse boule Terre, trop volumineuse pour le voyage, s'est transformée en une bicyclette déjà sur place et qu'il ne restait plus qu'à décorer de rubans et de ballons et à l'équiper de petits papiers et de stylos, pour qu'à son passage sur les allées du marché, les gens puissent noter un message sur la paix et sur le respect. Pour les attirer, Momo le clown et Arlequin, une banderole confectionnée à Paris dans la pure tradition des années 1968 (drap, peintures) avec le message « Forum Social Mondial La Balade du RES-PAIX Un autre monde est possible ». Pour les inspirer, les marcheurs et marcheuses portaient des pancartes couvertes de citations pour la paix et le respect. Une cinquantaine de messages ont été récoltés et affichés sur les murs de l'association *Et si on se parlait*, puis au retour, sur les murs de l'Espace Convivial Citoyen où ils sont encore exposés. Quelques photos et une vidéo ont été réalisées par Jeannine, pour que dès le lundi suivant, le collectif de l'Espace Convivial Citoyen puisse prendre part à cette nouvelle expérience, comme s'il était participant des préparatifs et comme si tous ses membres avaient été à Rennes.

L'intérêt de cette animation *a priori* limitée dans le temps et dans un lieu déterminé, est d'une part, qu'elle constitue bien une marche avec des étapes successives, comme le veut Mohamed qui en est à l'origine, d'autre part, l'intérêt est aussi dans cette marche qui croise d'autres mouvements portant des valeurs similaires. Ainsi, ce mois de février a permis de connecter cette expérience avec la Marche Mondiale pour la Paix et la Non violence et d'envisager, lors de la première réunion du collectif d'animation de l'Insolite de la place des Fêtes, l'organisation d'un événement vers le 20 juin dans l'Insolite de la place des Fêtes. Ami-e-s lecteurs et lectrices du *Mégaphone* et membres des Espaces Conviviaux Citoyens et d'autres GEM de France et de Navarre rejoignez-nous !

Le respect est non seulement une valeur ou un vœu utopiste, mais il est un mode relationnel de santé mentale et de vivre ensemble auquel nous devons toutes et tous veiller dans chaque moment et situation que nous vivons. Et nous avons toutes et tous beaucoup à apprendre à ce sujet. Or, chaque initiative en ce sens, apporte des éléments de compréhension de situations contraires à cette valeur et à ce mode relationnel. C'est par exemple ainsi que Mohamed a découvert à Rennes les inégalités entre les hommes et les femmes et leur corollaire de dévalorisation et de violences faites aux femmes.

Le collectif de l'Espace Convivial Citoyen Advocacy Paris Île de France

VIE DES REGIONS : ADVOCACY ORLEANS REGION CENTRE NOUS INFORME

On se souvient de cette femme assistante sociale appréciée de tous et mère de famille attentive mais dépressive, qui avait étranglé en septembre 2008 ses deux enfants et avait été hospitalisée d'office au centre hospitalier spécialisé Georges Daumezon à Fleuy-les-Aubrais.

Elle s'est "échappée" du CHS, s'est réfugiée chez ses parents et s'est défenestrée mercredi soir. C'est un beau gâchis et la fermeture de ce dossier juridique pour décès de l'"accusée" ne ferme pas nos interrogations sur la trajectoire d'une femme qui de toute évidence n'a pas reçu le soutien nécessaire dans l'épreuve de la maladie qui la ruinait intérieurement depuis si longtemps. Il faut impérativement mettre notre bonne conscience à la corbeille et nous poser ensemble les bonnes questions !

pièce jointe : article de La République du Centre du 27 mars 09 : Orléans / La mère infanticide s'est échappée du CHS de Fleury puis s'est défenestrée.

Cordialement

Sylvie Tranchant-Rousseau

ORLÉANS

La mère infanticide s'est échappée du CHS de Fleury puis s'est défenestrée

■ Hospitalisée d'office depuis la mi-septembre, puis placée là-bas en détention provisoire après l'assassinat de ses deux enfants et les blessures infligées au troisième, elle s'est donnée la mort, mercredi soir.

LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE - VENDREDI 27 MARS 2009

communiqué de presse de la section syndicale SUD Santé Sociaux du CHD Georges Daumezon à l'occasion de la venue de M Sarkozy à Orléans

[Nous ne pouvons qu'approuver le contenu de ce communiqué de presse et espérer qu'il soit lu par le plus grand nombre S. Tranchant-Rousseau]

« Depuis le drame de Pau en 2004, la psychiatrie occupe la scène médiatique et politique en jouant sur la peur.

L'amalgame folie et dangerosité amène à ne prévoir que des mesures sécuritaires à la place d'embauches de personnels qualifiés (vigiles, mouchards électroniques, augmentation des hospitalisations sous contrainte). Les patients sont les premières victimes de l'insécurité (manque de lits, diminution de l'offre de soins, engorgement des unités, difficultés à se loger, allocations de misère, errance dans les rues, incurie faute de moyens… Les soignants paient aussi très cher leur tribut (conditions de travail, salaires, perte de sens de leur métier…) nous refusons la flichiatrie, objet des politiques sécuritaires, nous refusons de devoir mettre des mouchards électroniques aux patients »

MOTS ETEINTS
MOTS SANS COULEURS
MOTS SANS VIE
VOUS MANQUEZ D'OMBRE ET LE SOLEIL ME FUIT…

DOUCE PLUIE QUI S'INFILTRE
Frédérique DUMONT

PIDO SILENCIO
(Je demande le silence)

Tu n'étais plus !
Tu t'étais endormie comme chaque soir
Et ne t'étais pas réveillée …

Rencontre Inter GEMs

Les Groupes d'Entraide Mutuelle s'efforcent de rompre l'isolement de personnes fragiles.
Il est bon, parfois, de rencontrer d'autres groupes dont les membres connaissent les mêmes difficultés
Dans cet esprit, trois associations de même type se sont retrouvées le jeudi 3 juillet 2008, à Verneuil sur Serre, à l'instigation de la présidente Mme Frédérique Dumont.
Étaient présents :
- Le G.E.M. de Tourcoing (59) « ***Nord-mentalités*** »,
- Celui de St Quentin « ***L'Arc-en-ciel*** », et
- «***L'Écharpe d'Iris*** » de Vervins et son antenne de Laon.

Un grand merci à M. Lallement Patrick, maire de Verneuil-sur-Serre, assisté de M. Demey, responsable du foyer local qui nous ont chaleureusement accueillis, mettant à notre disposition la salle polyvalente et le terrain attenant pour le déroulement de cette réunion amicale.
Plus de 40 personnes, adhérents, animateurs, bénévoles ont pu passer une bonne journée, axée sur la parole, la détente et la convivialité.
En plus du concours de pétanque, des jeux divers étaient proposés : chamboule-tout, basket, gymkhana à vélo…ainsi que des jeux picards mis à notre disposition par la Fédération des Foyers Ruraux, un de nos partenaires.
A la suite du repas *(barbecue et salades)* pris en commun dans une ambiance festive et musicale (chants), la finale de boules très disputée a départagé les participants comme suit : 1er : le GEM de St Quentin, 2ème le GEM de Vervins, 3ème le GEM de Tourcoing.
Des coupes ont été offertes par la Municipalité, dont une « Spéciale jeux picards » qui a récompensé M. Richard Castellain du Club de Tourcoing pour son adresse remarquable.
Au final, une très bonne journée à rééditer pour le bonheur de tous.
Nous espérons élargir cette rencontre l'an prochain à tous les GEM de la région picarde.
Et même au-delà pour ceux qui le souhaitent …

Écrit collectif

Football pour Tous !

Le 23 mai 2008 : André, Jimmy, Sylvie et moi-même avons été au pays de Zidane jouer au stade de Prémontré en compagnie de notre animateur Claude.
Cette journée était organisée par L' E.P.S.M.D.
Nous avons été gentiment accueillis par une collation et les participants ont été séparés en deux groupes. Bien entendu, nous ne sommes pas des amateurs, nous avons été aussitôt classés avec les professionnels !
Nous étions une quinzaine, dont moi, Stéphanie, la seule fille parmi ce monde de brutes.
Notre coach nous a fait faire une série d'échauffements et à la fin nous avons joué un match de 10 mn.
Nous étions tous fatigués mais nous n'avons rien abandonné.
Nous nous sommes donnés à 300 % …
De plus, le temps de ce matin-là était favorable pour jouer sur la pelouse.
Enfin, nous avons pique-niqué dans les tribunes et nous avons reçu diplôme et médaille.

LA NOUVELLE LOI SUR LES TUTELLES

La nouvelle loi sur les Tutelles, votée par le Parlement le 5 Mars 2007, est rentrée en application le 1er janvier 2009. Que faut-il en penser ? Deux documents peuvent nous aider à comprendre :

-La Circulaire CIV/01/09 du Garde des Sceaux aux Magistrats

-Les Décrets d'Application, notamment le décret 1556 du 31/12/09 relatif aux droits des personnes

Cette Nouvelle Loi est une loi de dépoussiérage, qui ne change rien dans le fond, à l'heure où la **Convention de l'ONU** sur les droits des personnes handicapées, reconnaît comme un droit fondamental l'exercice d'une pleine citoyenneté pour tous (Article 12), à l'heure où l'organisation Inclusion Europe, association de parents de personnes handicapées mentales, préconise des procédure de remplacement, permettant de passer d'un mode de représentation de la personne (où le tuteur se substitue à la personne) à un mode d'accompagnement de la personne, modulé et différencié suivant les besoins. **Le Mégaphone s'est fait l'écho de cette prise de position d'Inclusion Europe,** soutenue par Advocacy France. « La **mesure de curatelle, dit la Circulaire CIV/01/09 page 41, tout comme la tutelle présentée plus loin, ne fait pas l'objet de nombreux changements , mais de quelques améliorations de son fonctionnement. »**

La curatelle, « pour prodigalité, oisiveté et intempérance » est supprimée et les mots : La tutelle aux incapables majeurs sont remplacés par : La tutelle aux majeurs protégés.

Les deux mesures innovantes sont la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) et la Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ).

La MASP s'adresse en principe à « toute personne ne présentant pas d'altération de ses facultés mentales médicalement constatées » (p60). Est-ce à dire que les malades mentaux en seront exclus ?.Dans ce cas, l'intéressé peut autoriser le département à percevoir et à gérer pour son compte tout ou partie des prestations sociales devant lui revenir en les affectant en priorité au paiement du loyer et des charges. Au cas où l'intéressé refuse, le Conseil Général peut demander au juge de verser le loyer. La mise en place des MASP est du ressort des Conseils Généraux. Investiront-ils sur cette disposition ?

La MAJ est « une TPSA rénovée ».C'est un dispositif de gestion budgétaire contraignant puisque ordonné par le juge des tutelles. Elle ne peut être ordonnée que si la MASP a été préalablement proposée et en cas d'échec de celle-ci. Elle ne peut être confiée qu'à un personnel qualifié (pas aux familles). Elle ne pourra plus se superposer à une mesure de tutelle ou curatelle. Ce sera l'un ou l'autre. Celles-ci mettent fin de plein droit à la MAJ

Parmi les autres innovations, citons :

-La notion de « volonté individuelle anticipée ».On peut désigner son futur tuteur à l'avance et ce choix est prioritaire, mais le juge reste libre, surtout si le mandat de protection future n'a pas été mis en œuvre

-La création de « Conseils de famille sans juge »

-Il n'y aura plus de mesure à durée indéterminée. La durée est de 5 ans à l'ouverture, plus longtemps à la reconduction sans que la loi ne donne de limite. Mais l'absence de durée fixée rend la mesure caduque.

-Désormais toutes les demandes de tutelles, curatelles, etc devront passer par le procureur

-Désormais les certificats doivent être faits par un médecin porté sur une liste, pas forcément un spécialiste. Le coût du certificat médical reste à la charge de la personne assistée.

-Il existe maintenant une mesure de sauvegarde temporaire et limitée à des actes.

Les droits de la personne :

La loi écarte la notion d'assistance dans les actes « strictement personnels » : (Déclaration et reconnaissance d'enfants, adoption de l'intéressé et/ou de son enfant) mais la maintient pour le mariage, le pacs. Par contre, la loi reconnaît le droit pour le majeur protégé de sa résidence et dans sa relation avec des tiers. Il peut donc vivre en concubinage sans demander l'autorisation, mais pas de l'officialiser par un acte ayant une incidence sur les biens. Le même article 459 permet au juge d'adapter l'exigence du consentement à la réalité de la personne et de le prendre en compte « dans la mesure » permise par son état.

Le juge peut exclure des pièces du dossier si celles-ci sont susceptibles de causer un préjudice psychique grave (Ce risque est certain mais ne pourrait-on prévoir alors un accompagnement de la personne, ce droit d'exclure des pièces pouvant développer un sentiment de suspicion)

Le décret 2008-1556 du 31/12/08 précise que les services mandataires

Doivent remettre à la personne protégée

-La « notice d'information » avec des explications orales adaptées ainsi que la charte des droits et des libertés de la personne majeure protégée

-Le règlement de fonctionnement du service.

-Un document individuel de protection des majeurs définissant les objectifs et la nature de la mesure de protection Il devra détailler la liste des prestations offertes et le budget prévisionnel des prélèvements opérés sur les ressources de l'intéressé.

Doivent permettre à la personne son droit de saisine de la personne qualifiée et associer les personnes au fonctionnement du service par le biais du Conseil de la vie sociale.

LE COLLECTIF LOGEMENT

COLLECTIF DES ASSOCIATIONS UNIES POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE PUBLIQUE DU LOGEMENT DES PERSONNES SANS ABRI ET MAL LOGÉES

Communiqué de presse 12 février 2009

Le Collectif des associations unies dénonce le manque d'ambition et le caractère régressif de la loi de mobilisation pour le logement

La Loi prévoit en effet la réduction de 3 à 1 an du délai d'expulsion qui peut être accordé par le juge aux ménages en grandes difficultés et sans solution de relogement.

Cette disposition est en **totale contradiction avec la loi sur le Droit au logement opposable.**

Circulaire n° DGAS-1C-2009-17 du 19 janvier 2009 : Les bénéficiaires de l'AAH pourront travailler

L'article 182 (III) de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 a abrogé la condition d'inactivité qui était exigée pour l'accès à l'allocation aux adultes handicapés au titre de l'article L. 821-2 du code de la sécurité sociale. Cette évolution législative s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'AAH visant à faire de l'allocation un tremplin vers l'emploi, conformément aux orientations présentées lors de la Conférence nationale du handicap de juin 2008. Cette modification législative concerne : - les personnes qui ont déposé une demande d'AAH à compter du 1er janvier 2009 ; - les personnes qui bénéficient d'un accord d'AAH délivré par la CDAPH et en cours de validité au 1er janvier 2009, dans la mesure où elles remplissent par ailleurs les autres conditions administratives d'attribution.

Avis du Comité National Consultatif des Personnes Handicapées sur le Rapport du Gouvernement au Parlement sur la Politique du Handicap

Dans sa séance du 10 février, le CNCPH marque sa déception sur le contenu du rapport du Gouvernement, tant sur le bilan présenté que sur les orientations de la politique du handicap.

Ce rapport n'aborde que la seule action de l'Etat. Le conseil regrette que la part prise par les autres acteurs de cette politique, (les collectivités territoriales, les acteurs économiques) ne soit pas mentionnée. Il émet des réserves sur les statistiques qui ne permettent pas d'appréhender la situation réelle des personnes. Le conseil regrette l'impression de trop grande satisfaction qui se dégage du rapport et qui ne correspond pas, dans bien des cas, à la situation vécue par les personnes et les familles.

Etat d'avancement du projet de loi portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients,à la santé et aux territoires.

Le texte est déclaré en urgence c'est-à-dire qu'il n'y aura qu'une seule lecture à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Ensuite, 7 députés et 7 sénateurs se réuniront en commission mixte paritaire pour tenter de trouver un texte commun qui sera soumis à la validation de chacune des assemblées.

La semaine dernière, le texte a été débattu au sein de la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale. On notera que **de très nombreuses propositions d'amendement de l'Uniopss ont été reprises par des députés de la majorité et de l'opposition** : sur les 59 propositions présentées, seulement 6 n'ont pas été reprises par un député au niveau de la commission des affaires sociales, les autres ont toutes été examinées et 14 ont été adoptées par la commission.. Toutefois, un nombre non négligeable a au final été rejeté (39 dont certaines propositions, 5 ou 6 amendements pour le maintien des CROSMS par exemple, étaient liées).

Pour l'Uniopss, les futures Agences Régionales de Santé doivent s'approprier la culture du médico-social, qui va bien au-delà des soins ; la suppression envisagée du statut de PSPH (Privé-Service Public Hospitalier),stabiliserait les hôpitaux concernés (par exemple les Bons Sauveurs) ;la fin programmée des CROSM(Commissions Régionales de l'Organisation Sociale et Médico-sociale) et la systématisation des appels à projets risqueraient de stériliser l'initiative associative.

Pour Advocacy, le rattachement de la mission des DASS concernant **les GEM** (Groupes d'Entraide Mutuelle) à une instance dont le nom est **Agence Régionale de Santé** (sans référence au social) **nous fait craindre une évolution des GEM qui seraient « aspirés » dans une logique de dispositif sanitaire annexe.** Certaines dispositions de la loi nous font craindre un affaiblissement de la logique de service public et du service public lui-même, et par là une diminution de la qualité des soins

LU DANS LA PRESSE

Communiqué de presse de la CNSA

Vif succès des 1ères Rencontres scientifiques sur l'autonomie de la CNSA
La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a organisé ses 1ères Rencontres scientifiques sur l'autonomie, à la Cité des sciences et de l'industrie (Paris), le 12 février 2009.

Plus de 700 participants - parmi lesquels 53% de professionnels, 22% d'associations et usagers, 11% de chercheurs et 9% de décideurs - se sont rassemblés autour du thème de l'évaluation de la situation et des besoins des personnes en perte d'autonomie, quel que soit leur âge ou l'origine de leur handicap.
L'ensemble des acteurs présents ont pu commencer à partager un début de culture commune. **Entre autres, pour préférer la notion d'accompagnement à celle de « prise en charge »...**

Handicap psychique : Une évaluation partagée pour mieux accompagner les parcours des personnes

Dans la lignée des Rencontres scientifiques "Évaluer pour accompagner" du 12 février 2009, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie organise le 23 mars 2009 au Palais des congrès de Versailles un colloque sur l'évaluation des situations de handicap d'origine psychique. Cette journée s'inscrit dans un contexte de profonds changements, qui concernent à la fois la place croissante des usagers et des familles, la collaboration entre les professionnels des champs sanitaire et médico-social et les réorganisations institutionnelles majeures en cours. Elle vise à susciter une réflexion sur la question de l'évaluation des besoins des personnes, entre les différents acteurs intervenant dans les situations de handicap d'origine psychique, et à favoriser des pratiques partenariales au sein des différents territoires, notamment entre l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH et les équipes des secteurs psychiatriques.

Communiqué de presse : La mort de Philippe Vesco

Le mardi 19 février 2008 au matin, Philippe VESCO agonisait sous contention sur son lit dans la chambre d'isolement du service fermé, 13 avenue de la porte de Choisy, 75013 Paris ..
Les "soins intensifs" qui lui étaient prodigués l'étaient contre sa volonté et contre celle de sa famille. A 12h la famille est informée qu'il a eu un arrêt cardiaque. Le SAMU étant appelé le transporte à l'hôpital de la Pitié-Salpétriére où ils ne peuvent que constater le décès. Le certificat de décès du Dr N.B. porte la mention « mort naturelle ». L'hôpital de la Pitié-Salpétrière demande l'autorisation à sa famille de prélever un rein.
Les raisons de la mort de Philippe Vesco, 46 ans, à l'hôpital Henri Ey, avenue de la porte de Choisy, le 19 février 2008, ne sont pas éclaircies et font l'objet d'une plainte pour homicide involontaire avec constitution de partie civile pour laquelle un juge d'instruction a été nommé, et d'une requête au tribunal administratif de Versailles. Les conditions de cette hospitalisation ont été indignes et en contradiction avec la loi sur les droits des patients du 4 mars 2002.

Interpellations dans les centres d'hébergement

"Stop aux interpellations dans les centres d'hébergement" titre le communiqué de la FNARS diffusé aux médias vendredi 20 février.
Ce vendredi, des gendarmes sont intervenus dans un centre d'accueil d'urgence de Crest (Drôme) pour interpeller un résident sans papiers. Les 16 et 17 février, une opération policière a eu lieu dans une communauté Emmaüs à Marseille. D'autres interventions policières se sont déroulées précédemment dans des centres.

La FNARS rappelle qu'en application de la loi, l'accueil est un droit fondamental que l'Etat a pour mission de garantir.

Directive de la honte

Nous venons d'apprendre incidemment que la directive retour - la directive de la honte sur la rétention et l'expulsion des sans-papiers en Europe - est proposée à l'adoption formelle du Conseil des ministres de l'Union européenne lors d'une prochaine réunion le 8 ou le 9 décembre.
Cette procédure, en catimini, ne serait plus qu'une simple «formalité».

Nous vous demandons à tous de vous mobiliser en urgence pour interpeller vos élus et gouvernements respectifs afin que la Présidence française de l'Union européenne renonce à ce projet d'adoption (report de l'ordre du jour et abandon du projet de directive).
MERCI de diffuser en urgence ce message et le communiqué ci-dessous à tous vos réseaux !

40 millions d'euros pour construire des mûrs. 4 nouvelles UMD (Unités pour Malades Difficiles).

Meurtre à Grenoble: la justice va étudier la responsabilité du malade mental

GRENOBLE (AFP) — Le parquet de Grenoble a ordonné jeudi une expertise devant se "prononcer sur la responsabilité pénale" de l'homme échappé d'un hôpital psychiatrique qui a mortellement poignardé un étudiant à Grenoble.
Ce schizophrène de 56 ans étant déjà l'auteur de deux agressions similaires (pour lesquelles il a été déclaré pénalement irresponsable), l'affaire a suscité des interrogations sur les conditions de sortie des malades mentaux.

Outre les sorties autorisées par l'hôpital dans le parc, il bénéficiait, depuis février 2008, de sorties d'essai hebdomadaires, un régime validé par la préfecture, selon l'établissement, qui compte une cinquantaine de fugues chaque année.

Rien ne nous permettait de penser dans son évolution qu'il pouvait passer à l'acte. Si on avait le moindre doute, on aurait restreint ses sorties", a insisté quant à lui Pierre Cornier, médecin chef de Saint-Egrève.

Lettre ouverte à Monsieur le Président de la République à propos de son discours du 2 décembre 2008 à l'hôpital Erasme d'ANTONY concernant une réforme de l'hospitalisation en psychiatrie du Docteur GUYADER Chef de service de secteur de ps-ychiatrie générale de l'Essonne

Etampes, le 8 décembre 2008
Monsieur le Président,
Eluard écrit dans Souvenirs de la Maison des Fous « ma souffrance est souillée ».
Après le meurtre de Grenoble, votre impatience à répondre dans l'instant à l'aspiration au pire, qu'il vaudrait mieux laisser dormir en chacun d'entre nous, et que vous avez semble-t-il tant de difficulté à contenir, vous a amené dans votre discours du 2 décembre à l'hôpital Erasme d'Antony à souiller la souffrance de nos patients.
Erasme, l'auteur de « L'Eloge de la Folie » eut pu mieux vous inspirer, vous qui en un discours avez montré votre intention d'en finir avec plus d'un demi siècle de lutte contre le mauvais sort fait à la folie : l'enfermement derrière les hauts murs, lui appliquant les traitements les plus dégradants, leur extermination en premier, quand la barbarie prétendit purifier la race, la stigmatisation au quotidien du fait simplement d'être fou.

Vous avez à Antony insulté la mémoire des Bonnafé, Le Guillant, Lacan, Daumaison et tant d'autres, dont ma génération a hérité du travail magnifique, et qui ont fait de leur pratique, œuvre de libération des fécondités dont la folie est porteuse, œuvre de libération aussi de la pensée de tous, rendant à la population son honneur perdu à maltraiter les plus vulnérables d'entre nous. Lacan n'écrit-il pas « l'homme moderne est voué à la plus formidable galère sociale que nous recueillions quand elle vient à nous, c'est à cet être de néant que notre tâche quotidienne est d'ouvrir à nouveau la voie de son sens dans une fraternité discrète, à la mesure de laquelle nous sommes toujours trop inégaux ».

Et voilà qu'après un drame, certes, mais seulement un drame, vous proposez une fois encore le dérisoire panégérique de ceux que vous allez plus tard insulter leur demandant d'accomplir votre basse besogne, que les portes se referment sur les cohortes de patients.
De ce drame, vous faites une généralité, vous désignez ainsi nos patients comme dangereux, alors que tout le monde s'entend à dire qu'ils sont plus vulnérables que dangereux.

Mesurez-vous, Monsieur le Président, l'incalculable portée de vos propos qui va renforcer la stigmatisation des fous, remettre les soignants en position de gardiens et alarmer les braves gens habitant près du lieu de soin de la folie ?

Vous donnez consistance à toutes les craintes les moins rationnelles, qui désignant tel ou tel, l'assignent dans les lieux de réclusion.

ADVOCACY DANS L'ACTUALITE : LE MEURTRE DE GRENOBLE – LE DISCOURS D'ANTHONY

Communiqué de presse

Suite au meurtre d'un étudiant à Grenoble
l'association Advocacy France, association d'usagers en santé mentale, dénonce l'utilisation d'un fait divers regrettable et tragique pour une fois encore faire l'amalgame entre maladie mentale, schizophrénie, et dangerosité et proposer dans la précipitation de ficher les personnes hospitalisées d'office.
Le texte ci-joint est un article de réflexion sur cette question en rappelant le droit des patients à un traitement digne, sans stigmatisation et a priori.
Utiliser ce fait divers alors que ce type de meurtre irresponsable n'arrive qu'une fois tous les 3 ans ne choque visiblement personne. Que le chef de l'état aille jusqu'à suggérer qu'une réforme hospitalière soit engagée à cause de ce fait divers, au risque d'enfermer à vie quelques 600 000 schizophrènes non plus !
Nous ferons entendre notre voix !

La dangerosité

La question de la dangerosité n'est pas attachée à la personne mais bien à la personne en situation, dans ses rapports à un environnement, lu au sens large de tous ses déterminants.

A partir de quelques faits divers, ceux que l'on nomme, et qui se positionnent comme usagers, sont confrontés à ce douloureux amalgame : maladie psychique égale malades dangereux. Un « *glissement de signifiant, (qui) fait que tout acte violent qui sort de l'ordinaire, soit par sa réalisation, soit par son horreur, soit par l'absence de motif évident, est attribué à un malade mental. 'C'est un acte fou' devient vite 'c'est l'acte d'un fou'…* » (Pélicier, cité dans Clément, 1996, 39)
Nous voilà bien au cœur des représentations sociales, des stéréotypes et des préjugés, dont certains nous viennent de très loin, et auxquels personne n'échappe, ni soignant, ni soigné, ni grand public : Il en est de la dangerosité comme de l'insécurité : son existence relève d'un ressenti, d'un sentiment plus où moins

aigu selon le contexte et les enjeux du moment. S'il existe bien des situations où des comportements dangereux sont identifiables, susceptibles d'être l'objet de pratiques de prévention, et, effectivement, se trouvent sanctionnés par la loi, la notion de dangerosité est, elle, bien plus floue, difficile à identifier sans la mettre en lien avec les rapports sociaux existants dans une société donnée et l'idéologie amenée à en rendre compte, une certaine vision de l'homme et de son rapport à la société.
Aussi, il n'est pas étonnant de trouver parmi les différents acteurs (soignants, soignés, représentants des institutions, etc.) toutes les opinions, liées à ces idéologies, concernant la manière de problématiser la question de la violence et de la psychiatrie, d'envisager le soin et la punition. Les associations d'usagers de la Psychiatrie, de la santé mentale, de parents et de famille n'échappent pas à ces différents positionnements. C'est ainsi, qu'au-delà de la question de la dangerosité du fou, il est question globalement des droits fondamentaux, des Droits de l'Homme, de l'Homme considéré comme différent, dément, déviant, criminel et …des citoyens. Comme le rappelle Hanna Arendt, « *le grand danger qu'engendre l'existence d'individus contraints à vivre en dehors du monde commun vient de ce qu'ils sont, au cœur même de la civilisation, renvoyés à leurs dons naturels, à leur stricte différentiation. Ils sont privés de ce gigantesque égalisateur de différences qui est l'apanage de ceux qui sont citoyens d'une communauté publique et cependant, puisqu'il leur est désormais interdit de prendre part à l'invention humaine, ils n'appartiennent plus à la race humaine ».* L'enjeu de nos débats actuels est bien la place que les personnes concernées

peuvent prendre dans la résistance aux politiques d'oppression qui avancent le plus souvent masquées, sous le prétexte de la rationalisation économique, de la nécessité et de l'impératif de ses marchés. La question de la violence d'une société qui prétend contrôler les individus, imposer ses propres définitions de ce qu'est un être humain, de ce qu'est faire société et ainsi légitimer des rapports de pouvoir et de production, intéresse tous les acteurs de la santé mentale et de la psychiatrie, traverse les champs des savoirs et des pouvoirs : saurons-nous en relever le défi ?.

Martine DUTOIT
Intervention XVIIe séminaire annuel du CEDEP -Bari, 9-12 mai 2008.

ADVOCACY DANS L'ACTUALITE : POLITIQUE DE LA PEUR

Après la prise de position « Nous refusons la politique de la peur » (Le Monde, 13 décembre 2008)

Manifeste pour des Etats généraux des droits et des libertés

La politique de la peur que nous dénonçons attaque des secteurs entiers de la population qu'elle stigmatise comme dangereux. Une nouvelle fois, on épingle la dangerosité sociale à la maladie mentale en médiatisant à grande échelle les fous criminels et les errants ; alors que, loin d'être d'abord des délinquants et criminels, ce sont des victimes de multiples discriminations et violences. On utilise l'émotion populaire pour établir un déni de droit par la rétention de sûreté pour les délinquants sexuels et les détenus dangereux ... sur ordonnance. On veut faire des jeunes décrocheurs la « racaille » qu'il faut réprimer sans égard dès l'âge de 12 ans. Et on trouve les moyens et l'argent pour développer cette politique sécuritaire qu'on refuse aux institutions de prévention, de soin et d'éducation. Ce populisme pénal poursuit des logiques économiques néolibérales qui pénalisent les pauvres et les plus vulnérables.

Nous appelons à la préparation d'états généraux des droits et des libertés en juin 2009.

Après le discours du 2 décembre 2008
Politique de la peur

Les annonces de Nicolas Sarkozy le 2 décembre au centre hospitalier spécialisé Erasme à Antony sont dans une remarquable continuité avec ses différentes décisions prises depuis l'époque où il était ministre de l'intérieur : loi sur la prévention de la délinquance, amputée de ses articles portant sur les malades mentaux, mais finalement réintroduits dans leur essence dans la loi de rétention de sûreté[1], le fichier Edvige, et maintenant dans une loi sur l'hospitalisation psychiatrique. L'amalgame organisé depuis la loi du 30 juin 1838 entre ordre public et obligation de soins trouve aujourd'hui son achèvement en une identification du soin à la seule mesure d'ordre public au nom d'une dangerosité potentielle, et s'inscrit dans un ensemble liberticide.

Contact : cedep.paris@wanadoo.fr

Nous refusons la politique de la peur
ASSEMBLEE
8 février 2009 9h30 – 17h30
Bourse du Travail
9 rue Genin – 93200 Saint Denis
Métro : Saint Denis Porte de Paris (ligne 13)

« La nuit n'est jamais complète
Il y a toujours puisque je le dis
Puisque je l'affirme
Au bout du chagrin une
fenêtre ouverte »
Paul Eluard (cité par le serpsy)

Décembre 2008 - Janvier 2009 : Montée en puissance des mouvements de refus de la politique de Sarkozy. Dans tous les domaines attaqués par ses discours, ses annonces et ses lois, les appels, les collectifs se multiplient, l'opposition se renforce.

Ce mouvement signe bien que le monde dangereux n'est pas celui que prétend sécuriser le président de la République mais bien celui qu'il bâtit à coups de politique destructrice de droits et de libertés. Nous avons dès le discours du 2 décembre du président de la République transformant l'hôpital psychiatrique en forteresse sécuritaire, appelé à un front uni du refus de la politique de la peur. Le MANIFESTE pour des ETATS GÉNÉRAUX pour les DROITS et LIBERTÉS vient officialiser cette démarche et inviter tous les protagonistes de cette opposition à résister ensemble.

Notre assemblée du 8 février sera un temps préparatoire et le tremplin de lancement de cette initiative de convergence des nombreux collectifs en lutte. Il s'agit de trouver la forme d'une expression commune forte, l'affirmation d'un renversement possible du rapport de forces, la preuve qu'il y a des alternatives à la politique Sarkozy et que l'utopie concrète doit de nouveau prendre figure.

Ce mouvement est désormais en mesure d'assurer une pression de masse contre les réformes Sarkozy. Il ne doit pas être, et il n'est pas, seulement dans la dénonciation et la défense. Il nous paraît porteur d'ouverture à de la pensée déconstructrice de l'idéologie néolibérale en vogue, de potentiels de formulation d'orientations et recommandations pour une politique de justice, pour une politique de reconnaissance sociale.

Merci de vous inscrire (*pas de frais de participation*) ***:***
« Nous refusons la politique de la peur »
Ligue des Droits de l'Homme
Courriel : ldh@ldh-France.org

Fédération d'aide à la Santé Mentale
CROIX-MARINE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE PARIS, le 2 DECEMBRE 2008

LE CHEF DE L'ETAT TROUVE DES MOYENS POUR RENFORCER LA COMPOSANTE SECURITAIRE DE LA PSYCHIATRIE

La FASM souligne que le nombre de patients réellement dangereux est infime : sur 50 crimes, un seul est commis par un malade mental et un citoyen ordinaire a beaucoup plus de risques de voir sa vie mise en danger par un chauffard que par un schizophrène...

APPEL DES APPELS DU 31 JANVIER AU 104 RUE D'AUBERVILLIERS PARIS

« Nous, professionnels du soin, du travail social, de l'éducation, de la justice, de l'information et de la culture, attirons l'attention des Pouvoirs Publics et de l'opinion sur les conséquences sociales désastreuses des Réformes hâtivement mises en place ces derniers temps.

A l'Université, à l'École, dans les services de soins et de travail social, dans les milieux de la justice, de l'information et de la culture, la souffrance sociale ne cesse de s'accroître. Elle compromet nos métiers et nos missions.

Au nom d'une idéologie de "l'homme économique", le Pouvoir défait et recompose nos métiers et nos missions en exposant toujours plus les professionnels et les usagers aux lois "naturelles" du Marché. Cette idéologie s'est révélée catastrophique dans le milieu même des affaires dont elle est issue.

Nous, professionnels du soin, du travail social, de l'éducation, de la justice, de l'information et de la culture, refusons qu'une telle idéologie mette maintenant en "faillite" le soin, le travail social, l'éducation, la justice, l'information et la culture. **Nous appelons à une Coordination Nationale de tous ceux qui refusent cette fatalité à se retrouver le 31 janvier 2009 à Paris. »**

COMMUNIQUE DE PRESSE de « l'APPEL DES 39 » : Meeting de LA NUIT SECURITAIRE

Le 2 décembre 2008, dans une enceinte psychiatrique hospitalière, se saisissant d'un crime pourtant très rare commis par un patient, le président Sarkozy a annoncé un plan pour la psychiatrie aux conséquences dévastatrices. Dans ce discours sécuritaire, les fondements même de la psychiatrie ont été attaqués avec la plus grande brutalité.

Le premier temps de notre collectif « l'appel des 39 », constitué de soignants et citoyens a été d'opposer un refus en élaborant un texte: « la nuit sécuritaire ». En moins d'un mois, celui-ci a recueilli plus de18 000 signatures.

Les « 39 » qui ont été à l'origine de cet appel se sont ensuite réunis pour envisager les suites possibles de ce mouvement de protestation dont l'ampleur même nous a surpris et confortés dans notre engagement. L'écho médiatique donné à notre initiative, remarquable dans sa durée et son intensité, témoigne de son impact dans la société : la révolte des soignants, fondée sur leur pratique et leur expérience, pose la question de la place de la folie dans la culture c'est-à-dire celle de la manière de vivre ensemble.

Notre collectif n'est ni un syndicat, ni une association. Il est composé essentiellement de soignants en psychiatrie qui, quel que soit leur statut ou leur mode d'exercice, ne peuvent plus tolérer la dégradation et la mise en cause de leur travail. C'est sur cet engagement que nous voulons nous fonder pour étayer notre refus, pour

regagner cette dignité mise à mal dans notre travail quotidien.

Nous avons donc convenu d'organiser dans l'urgence un meeting pour élaborer ensemble une psychiatrie contemporaine respectant les patients, leurs familles et les soignants.

Déjà 1000 inscrits en quelques jours! Le meeting, ouvert à toutes et à tous, se tiendra le samedi 7 février de 14h à 18 dans le lieu:

COMMUNIQUE DE PRESSE de SANTE MENTALE EUROPE

Santé Mentale Europe appelle les décideurs politiques français à ne pas aggraver la situation des personnes dans les services de santé mentale!

Lors de son discours du 2 décembre dernier à l'hôpital ERASME d'Antony, le Président de la République française, M. Nicolas Sarkozy, a annoncé le déblocage de soixante-dix mille euros pour sécuriser les hôpitaux psychiatriques et créer 160 lits d'UMD (unité pour malades difficiles) et pour renforcer les mesures de sécurité concernant les personnes en hospitalisation sous contrainte, par la construction de murs et l'utilisation de bracelet électronique.

Les usagers en santé mentale représentés par Advocacy France, organisation membre de Santé Mentale Europe, ont tenu à manifester leur désaccord avec de telles décisions parce que ces décisions visent à majorer la peur du fou et les tendances à l'exclusion sociale des personnes en souffrance psychique, quand les violences commises en état hallucinatoire, notamment assassinats, sont extrêmement rares au regard de l'ensemble des crimes.

De telles mesures tendent, de plus, à renforcer les mesures privatives de liberté pour des gens enfermés pour être soignés et non pas parce qu'ils ont commis un délit. Elles visent à désigner ces personnes comme criminels potentiels. Dans le cas du soin, seul le médecin est habilité à décider avec son patient des mesures propres à le contenir et qui ne soient pas des mesures punitives.

Advocacy France pense que l'annonce de la multiplication des chambres d'isolement et l'obligation de soins en ambulatoire ne visent pas à renforcer les soins mais la contrainte. Ces décisions privent de crédits nécessaires les soins ambulatoires de proximité, et notamment les centres d'accueil et de crise. Ces centres sont des lieux indispensables où la négociation et la discussion qui peuvent mener au consentement peuvent avoir lieu. Ces centres permettent de préserver les droits des personnes en n'utilisant la contrainte que dans le cas d'urgence au lieu d'enfermer directement la personne sans lui donner les moyens de donner son consentement à un traitement ou à une hospitalisation.

Santé Mentale Europe partage les inquiétudes d'Advocacy France ainsi que d'autres organisations, praticiens, usagers et personnels soignants et souhaite que la France n'aille pas au bout de la logique de sécurité du président Sarkozy concernant les personnes souffrant de problèmes de santé mentale graves. Santé Mentale Europe pense qu'il s'agit d'une dérive qui ne fera qu'accroître **la stigmatisation des personnes souffrant de problèmes de santé mentale** et regrette la décision du Président Sarkozy qui va dans le sens contraire de l'intégration sociale de ces personnes. **Santé Mentale Europe souhaite rappeler au gouvernement français son engagement historique dans la lutte contre les violations des droits de l'Homme. Santé Mentale Europe rappelle que les personnes ayant des problèmes de santé mentale sont des citoyens ayant des droits fondamentaux comme tout citoyen et appelle par conséquent les décideurs politiques français à ne pas aggraver la situation des personnes souffrant de problèmes de santé mentale.**

REPONSE A EDOUARD COUTY

Monsieur Le Conseiller,
Notre association n'a pas été appelée à être auditionnée par votre commission, alors que c'est une association nationale d'usagers en santé mentale, une des plus anciennes. Nous avions été blessés de cette méconnaissance. Faut-il y voir un signe d'une discrimination, lorsque nous revendiquons l'authenticité et la valeur de la parole des fous, comme vous le verrez. ?
C'est dire combien nous sommes heureux de pouvoir vous rencontrer aujourd'hui. -
Nous avons recueilli l'annonce de votre rapport avec joie.
Aussi, je ne vous cacherais pas notre profonde déception à la lecture de votre rapport, et le mot est faible.
Une fois de plus nous avons le sentiment d'assister à un aggiornamento de la psychiatrie et non une véritable politique en santé mentale, alors que la déclaration d'Helsinki, incite les Etats à passer d'une politique de la psychiatrie à une politique de la santé mentale.
Une fois de plus, on fait de la santé mentale un problème de personnes au lieu d'en faire une question de société.
Lorsque vous caractérisez la maladie mentale vous insistez ,d'abord, sur l'absence de conscience de la maladie dans de nombreux cas (si cela existe, ce n'est pas la majorité) et sur le trouble de l'ordre public enfin ,deux critères qui sont couramment utilisées pour exclure et discriminer les personnes en souffrance psychique, quand justement il nous semble que ce qui doit être mis en avant c'est cette souffrance psychique parfois pire que la souffrance physique et trop souvent ignorée et le sentiment d'incompréhension par les autres, de non reconnaissance de votre réalité d'êtres de chair et d'os, l'ostracisme et l'exclusion qui découle de l'étrangeté et de la différence.
Nous sommes bien évidemment pour l'accès à des soins de qualité, la continuité des soins et rejetons vigoureusement l'antipsychiatrie caricaturale, autant que craignons la stigmatisation.

Première partie : le sens de l'action
Nous souscrivons totalement aux trois déterminants qui doivent concourir à donner à la politique de santé mentale une impulsion nouvelle et permettre une nouvelle organisation des dispositifs :
- Penser la santé mentale comme une politique de santé publique s'appuyant sur trois aspects indissociables : sanitaire, social et médico-social,
- Créer les conditions pour que les usagers de la santé mentale soient des acteurs à part entière du système de santé ;
- Développer à tous les niveaux une culture et des pratiques d'évaluation : évaluation des structures, des activités et des pratiques.
Mais Nous sommes frappés, par le fait que le rapport, après avoir décliné le concept de santé et de santé mentale définis par l'OMS comme résultante d'un état d'équilibre entre un individu, une communauté et son environnement personnel et/ou collectif, rabat la santé mentale sur la psychiatrie : Que la psychiatrie y participe, certes. Le rapport paraît concerner l'organisation de la psychiatrie dans le cadre de l'appareil de soins.
Nous souscrivons totalement à la *Recommandation n°1 :*
Etendre la représentation institutionnelle des usagers dans les différentes instances du système de soins aux associations d'usagers en santé mentale et des familles.
Mais dans le même temps, nous militons pour une **véritable accessibilité** des usagers à l'ensemble des commissions auxquelles ils sont appelés à siéger. Nous dénonçons le fait que rien n'est fait actuellement pour que les problèmes abordés (souvent déjà ardus pour des professionnels rodés) soient présentés de manière accessible aux usagers en santé mentale dont beaucoup n'ont pu faire de grandes études du fait de leur handicap, et qui sont également très sensibles aux arguments d'autorité quand ils devraient être traités comme pairs. Ces commissions, dans les faits ne sont actuellement accessibles qu'aux professionnels et aux parents d'un certain niveau.
Cet effort d'accessibilité de la part des commissions devrait aller de pair avec une démarche de formation de la part des usagers.
Le droit aux congés de représentation, s'ils sont salariés leur est souvent inconnu ou ignoré de l'employeur, difficile dans les faits. Il est limité.
Enfin, nous demandons la prise en compte de notre association nationale dans les instances nationales citées.
La reconnaissance, la pérennisation et le développement des GEM nous paraissent effectivement essentiels.
Porteurs d'une conception du GEM basée sur l'empowerment et la prise de responsabilité (en un mot la prise en compte), proposition alternative par l'entraide à la notion de prise en charge psychiatrique ou médico-sociale, **nous demandons de participer au comité d'évaluation des GEM** et que, dans ce cadre, nos conceptions puissent être reconnues et reprises dans les circulaires et les directives.

2ème partie : Une organisation territoriale de la psychiatrie et de la santé mentale centrée sur la continuité des prises en charge.

Nous sommes là au cœur d'un débat entre l'inclusion fruit d'une politique de santé mentale et la réinsertion fruit d'une politique psychiatrique.
L'inclusion part des besoins de la personnes considérée d'abord comme citoyenne et inscrite dans la cité et, si elle est handicapée, va chercher les moyens de faciliter sa vie sociale, d'améliorer son accessibilité à la vie ordinaire.
La réinsertion, au contraire part de l'idée d'une incapacité de la personne, incapacité qu'il faudra réduire par la « prise en charge ». Il convient de chercher à conformer le comportement de la personne aux attentes de la société des gens normaux.
Cette conception est issue du courant hygiéniste et philanthropique du XIX ème siècle et a eu la mérite d'exister. Faut-il la pérenniser à tout prix ?
En santé mentale, où l'état de la personne est fluctuant, plus que dans

REPONSE A EDOUARD COUTY (suite et fin)

aucun autre champ, la notion de « situation de handicap » est juste. C'est à la difficulté de la situation qu'il convient de répondre avant tout, par la mise en place de « dispositions sociales » conjointement aux dispositifs de traitement lorsqu'ils sont nécessaires, souhaités et possibles.
Nous nous réjouissons très fort de l'abandon de l'exclusivité du secteur C'est très important.
Mais nous craignons que l'adjectif déterminant ne permette un nouvel aggiornamento de l'appareil psychiatrique dans un dispositif qui maintienne les personnes en souffrance psychique dans le même statut social que précédemment.
Nous craignons que les groupements locaux de coopération pour la santé mentale se fassent **à partir et autour** des équipes psychiatriques. La logique de l'inclusion nécessiterait qu'au lieu de créer un dispositif complémentaire au secteur, on envisage d'intégrer le secteur dans un dispositif social d'ensemble, dans une logique du vivre avec.
Est-il utopique, au XXIème siècle d'envisager que la question de **la Santé Mentale** soit prise en compte **dans le cadre** de **Maisons** (Départementales ?) **de la Solidarité** , au sein et avec d'autres questions faisant appel à la solidarité, et que le public (dont on sait combien il est fluctuant parfois)ayant besoin de services et de soins trouverait les réponses adaptées .Ces maisons pourraient être de véritables viviers citoyens où la dimension de la formation à la responsabilité à l'égard du prochain pourrait trouver sa place ?
Le fait que les centres d'accueil et de crise (dont le besoin et le manque se font douloureusement sentir actuellement) ne soient pas cités à titre d'exemple nous fait craindre là encore un manque d'inventivité dans les pratiques de soin dans la cité.
Il nous semble qu'une campagne nationale d'information et de communication auprès du grand public est un **pré requis** essentiel **au changement des mentalités**.
A l'heure où, dans l'apprentissage des leçons de la loi du 11 février 2005, des DRH font des stages où ils reçoivent **dans l'obscurité** des personnes aveugles candidats à l'emploi, il convient d'impulser une véritable accessibilité pour les personnes en souffrance psychique, introduire un nouveau comportement social fait de respect de son prochain et de prise en compte de ce qu'il est, même s'il est (aussi, dirons nous) délirant. ? Un vaste chantier pourrait s'ouvrir ici de promotion de la responsabilité et de l'entraide pour tous.

APPEL A UNE CAMPAGNE DE SOLIDARITE EN SANTE MENTALE (fin)

(suite de la page 20)
Par exemple :
- les personnes en souffrance psychique et les jeunes sont de plus en plus nombreux au sein des SDF,
- les enfants ont droit à un milieu familial chaleureux et sécurisant pour évoluer convenablement, à une scolarisation intégrée, etc.
- l'accès au travail ne doit pas être interdit « à priori », les conditions de travail aménagées pour tenir compte des bonnes et des mauvaises périodes,
- les personnes en soin ne doivent pas être assimilées à des criminels et leurs droits à l'intimité reconnus, etc. - les soins ambulatoires de proximité,

doivent être développés notamment les centres d'accueil et de crise, indispensables réponses humaines pour éviter l'escalade de violence
Aujourd'hui les moyens existent d'une véritable intégration sociale. Les obstacles sont pour l'essentiel dus au refus de prendre en compte l'autre dans sa différence. La prise en compte de cette différence ne doit pas générer de la peur et de l'exclusion mais au contraire provoquer une authentique solidarité.

Cette campagne vise donc à provoquer une authentique solidarité en reconnaissant dans chacune de ces personnes un (e) alter ego en humanité : nos voisins, nos enfants, nos parents, nos ami (e) s, nos semblables, avec qui se partagent une vie en société.

Notre société peut encore évoluer en humanité, en responsabilité, en respect des différences.

. «**Ce n'est pas en enfermant son voisin qu'on se convainc de son propre bon sens » (Dostoïevski, *Journal d'un écrivain)***

Déclaration écrite au Parlement Européen sur la protection des Droits de l'Homme dans les institutions fermées par M.da Assunçao, J.Leinen, G.Deprez, H.Flautre et G.Catania, Députés Européens

Le Parlement
A. Considérant que l'objectif ultime de l'Union Européenne est de construire un monde plus humain et plus juste.
B. Considérant que les institutions fermées ont tendance à être oubliées par les leaders politiques.
C. Considérant que l'isolement et la dépendance des personnes placées en institution ouvrent la voix à de graves violations des droits de l'homme.
Appelle la Commission et le Conseil à coordonner des mesures et une législation visant à mieux veiller sur la situation des droits de l'homme dans les institutions fermées.

« On peut s'attendre (en garde à vue) à des incidents sérieux où à des drames qui pourraient être évités...dans les locaux les plus médiocres, mal aérés, froids l'hiver, chauds l'été, sans eau, sans couchage appropriés »

J.M.Delarue, Contrôleur Gal des Prisons.1er Rapport annuel

A mes parents par Nadia

En ce lundi de mai, je voudrais rendre un petit hommage à mes parents disparus voici quelques années.
En écrivant ce texte, il me revient à la mémoire quelques souvenirs lointains mais précis.
Quand je suis venue au monde en cet hiver de 1960, vous m'avez accueillie les bras ouverts, dans la joie. *J'ai été aussitôt entourée d'amour et de tendresse.*
Au fil des mois qui suivirent, vous étiez toujours là présents à mes côtés avec dévouement le jour comme la nuit.
Les années passèrent. Mon enfance se déroula sans problème grâce à vous.
Quand j'atteignis l'âge de treize ans, je reçus une bonne éducation de votre part.
Vous m'avez appris à vivre dans l'honnêteté et à respecter les autres.
Vous n'aviez pas beaucoup d'argent et vous vous priviez souvent pour qu'on ne manque de rien. C'était dur parfois mais je comprenais.
Quand mon père est parti en 1996, ça m'a fait mal.
J'ai reçu un tel choc que j'ai porté le deuil pendant un an.
Ma mère est devenue triste puis elle est tombée malade.
A la fin de sa vie, elle a voulu rejoindre mon père.
Je souffrais en silence de la voir si malheureuse. Je ne pouvais rien faire pour elle.
Le jour où elle nous a quittés j'ai ressenti un grand vide. Je n'avais plus de parents.
Ma vie n'avait plus de sens. Je voulais mourir moi aussi….
Aujourd'hui, quand je repense à tout cela, je me dis que la vie est mal faite et je voudrais qu'ils soient encore là.
J'aurais tant de choses à leur dire. Ils me manquent tellement.
Je les aimerai toute ma vie et je ne les oublierai jamais.
En écrivant ces quelques lignes, je voudrais aussi faire passer un message à tous les enfants du monde qui ont la chance d'avoir encore leurs parents pour leur dire de les aimer et de les respecter toute leur vie.

La marginalisation par Thierry WILLEME

Je suis beaucoup plus inséré que je ne l'étais avec les gens qui sont dans le circuit normal de la vie et de la société et même et d'abord à la télévision où les gens sont ordinaires.
D'ailleurs, c'est pour cette raison que je suis en curatelle 508 et que je m'occupe de tout.
Mais, l'ECC, le CATTP, le CHS et le CCAS, etc … les experts psychiatres de la préfecture pour le permis de conduire sont dans le circuit différent. Ce n'est évidemment pas la prise de médicament ou non, ou l'état de mongolien d'une personne ou non qui définit pour moi une personne dans le circuit de la santé mentale.
D'ailleurs, la plus part des gens dans ce circuit n'en prennent pas …
Depuis quelques années, le circuit de la santé mentale, y compris Cattpet tous ceux que j'ai énuméré avant …
Ne me respectant pas et me laissant pour l'intégralité de ces personnes connues dans le milieu, ils me laissent tomber, la journée de 35 heures terminée.
Il est important d'ajouter que tout ce circuit y compris le CCAS et en particulier François Gode… sont souvent violents et agressifs verbalement et provocateurs en font tous les défauts et me font du chantage parce qu'ils aimeraient bien me voir en 512.
Tous ces gens se moquent systématiquement de la vieillesse bien qu'ils soient là pour s'occuper de la vieillesse et du handicap.
Evidemment les gens (c'est-à-dire les patients qui étaient autonomes avant moi et quant les symptômes dus à leur état et leur liberté sont totales, ces personnes seront eux bien reçues pour obtenir quelque chose du circuit de la santé mentale.
Néanmoins et je le souligne, quelque fois ces gens que je suis né à Caen et je n'ai que peu , depuis toute ma vie, sorti de l'agglomération caennaise ou de caen la mer que très peu.
Quand à mon autonomie à moi, elle dépend de l'autonomie de mes parents, mon père a 80 ans et ne sait pas conduire et ma mère ne peut quasiment plus marcher mais conduit et quand à mon frère, très atteint et épileptique grave et asthmatique. On a peu de famille mais depuis 15 ou 25 ans, elle nous a abandonne, enfin, le souhaitons pas), et mon autonomie dépend uniquement de celle de maman en particulier parce que les gens qui s'occupent de moi et du handicap et de ma mère et de la vieillesse nous rejettent !!!!! Oui.

PRENDRE LA PAROLE

Une expérience réalisable pour tous par Florence LEROY, Vice-Présidente d'Advocay-France

Je me bats depuis 20 ans contre la maladie qui me ronge : la schizophrénie. Durant près de 10 ans ma vie fut régulée entre les séjours réguliers à l'hôpital et l'institution. C'était ce que moi j'appelle la prison dorée. Même encore maintenant cet épisode de ma vie marque encore mes nuits. J'essaye par tous les moyens d'évacuer cette période de ma vie, mais rien n'y fait.

Un médecin psychiatre a un jour décidé, pour que je puisse avoir un logement qu'il fallait que je travaille. Après avoir fait un dossier, je me suis présentée à la COTOREP (désormais Maison du Handicap) et là le verdict est tombé : Pour travailler il n'y avait qu'un lieu possible les CAT (Centre d'Aide par le Travail), de plus il ne restait que deux options: jardin ou cuisine. J'avais pourtant en poche un bac de secrétariat et un DEUG d'histoire de l'art. Alors lorsque le médecin m'a proposé cela j'ai répondu : pile se sera jardin face se sera cuisine et ce fut jardin. Durant 8 ans j'ai appris un métier, les règles du comportement social du travail tout cela dans le but de me réinsérer. Puis j'ai fini par intégrer une équipe de jardiniers en mairie. Ce ne fut pas sans mal car je cumulais le fait que j'étais handicapée et la seule femme dans un milieu masculin et machiste.

Cette expérience professionnelle m'a conduit à rencontrer Krystoff. Il m'épaulé au quotidien. C'est ainsi que je ne suis pas retournée à l'hôpital psychiatrique depuis près de 10 ans. Je ne dis pas que le quotidien n'est pas parfois un peu difficile mais avec le soutien de Krystoff, les choses sont plus faciles. Il y a deux ans nous avons décidés de donner naissance à notre fils Matthieu. L'aventure n'est pas sans difficultés. Lorsque j'étais enceinte de 5 mois, je me suis retrouvée pour des examens dans une maternité classique. J'ai rencontré une professionnelle mal informée qui, dans un but de prévention a pris des décisions sans même m'en informer, par peur et par méconnaissance du handicap psychique Cette sage femme prend la décision de me faire accoucher dans une unité mère enfant c'est un hôpital psychiatrique pour jeunes mamans qui se trouvent hospitalisées en même temps que leur bébé. Ceci sans même m'en parler. Elle appelle mon psychiatre et informe la psychologue de la maternité que je prends un traitement, qu'il va falloir me surveiller.

Je me suis battu et finalement mon fils est né à Tenon comme n'importe quel enfant. Le combat n'était pas finit. Le troisième jour la sage-femme se pose en inquisitrice en me demandant: « Comment changez-vous une couche. Le bain et le biberon comment les donnez vous ? »Ces phrases de questionnement elle les a posées touten croisant les bras. A ce moment j'ai compris qu'avec mon fils je n'aurai pas le droit à l'erreur. Pourtant j'avais les mêmes angoisses que n'importe quelle jeune maman. J'ai eu tellement peur durant mon séjour à la maternité de ne pas sortir avec mon fils, que je me suis accroché encore plus. L'aventure n'était pas finie.

Je pouvais repartir avec mon fils mais il y avait des conditions : aller voir une pédo psychiatre dans un but préventif (mon fils n'avait que 7 jours) , accepter ,qu'une puéricultrice vienne contrôler à domicile les bons traitement de mon fils, pendant deux mois tous les jours, une obligations d'aller à la PMI de secteur tous les jours durant deux mois, puis que nous ayons un mode de garde spécialisé, avec une psychologue supplémentaire, une éducatrice mandatée par la crèche et la DASS : AED (aide éducative à domicile) qui vienne chez nous une fois pars semaine jusqu'au trois ans de Mathieu. A cause de moi, mon fils venait de mettre le pied dans l'institution dès son plus jeune age. Comment après cela ne pas culpabiliser et que de questions peuvent être posées. Pourquoi ne pas nous faire confiance et n'intervenir que vraiment si l'enfant était en danger. On a le droit et je le revendique d'avoir un enfant et de l'élever aussi bien que n'importe quels parents et aussi bien

LIBRE PROPOS : LA FRANCE N'EST PAS LA BELGIQUE

La France n'est pas la Belgique, ça se saurait. Ce n'est pas en France que l'on verrait un jeune adulte, presque un adolescent entrer dans une maternelle et tuer personnel et enfants. Un jeune bien vu dans son quartier, propre et tout et tout et surtout inconnu des services de psychiatrie (Bien qu'à y repenser, ça me fait penser à une prise d'otage dans une école primaire à Neuilly sur Seine où, nous les français, on l'a pas loupé, le forcené).

Bon d'accord, j'exagère. N'empêche que cette histoire fait réagir. La Belgique n'est pas si loin.

Comment pourrait-on éviter ce genre de drame ?

Actuellement, on ne sait encore rien de ce qu'il s'est passé dans la tête du jeune homme, mais on peut penser qu'il a pété les plombs. Il se serait identifié à un personnage de fiction.

Est-ce sa faute à lui ? Est-ce la faut de la télé ?

Vaines questions qui ne remplacent pas le besoin d'une réelle politique de prévention de la souffrance psychique par la reprise d'un lien social aujourd'hui disparu et qui donne un sens à l'existence humaine. Cette histoire illustre bien les limites de la prévention par les mesures sécuritaires. On ne peut pas enfermer tout le monde sous prétexte que ce genre de chose pourrait arriver à n'importe qui.

Cid

ADVOCACY DANS L'EUROPE

Journée Européenne des Personnes Handicapées 2008 : Agir localement pour une société pour tous

Depuis 1992, les Nations Unies ont retenu le 3 décembre comme date de la Journée Internationale des Personnes Handicapées et la Commission européenne organise, chaque année, une conférence durant la première semaine de décembre en étroite coopération avec le Forum Européen des Personnes Handicapées (FEPH). Cette année, la conférence a eu lieu à Bruxelles les 1 et 2 décembre, au centre de conférence Charlemagne. Santé Mentale Europe y participe au côté d'ONG européenne, de Fédération d'associations, des services nationaux oeuvrant dans le champ du handicap, soit environ 300 personnes. La conférence ouverte sous la Présidence de Yannis Vardakastanis, Président du FEPH avait pour thème la déclinaison des droits ouverts par la Convention des Nations Unies au plus près de là où vivent les personnes handicapées. Le processus de ratification de la Convention sur les Droits des Personnes Handicapées est en cours. La Convention est entrée en vigueur le 3 mai 2008. Mais pour que ces droits deviennent effectifs, **Il s'agit de promouvoir l'intégration des problématiques liées aux handicaps dans tous les domaines politiques et dans tous les domaines de la vie** (Education, Emploi, Loisirs, Transports, Tourisme, Habitat, vie autonome et vie privée).

Martine DUTOIT (Représentant SME)

Le Pacte Européen

Le pacte européen pour la santé mentale et le bien-être a été lancé lors de la conférence de haut niveau sur la santé mentale et le bien-être, le 13 juin 2008, organisée sous la houlette de la Commission européenne, en collaboration avec la présidence slovène et le bureau régional pour l'Europe de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Le pacte constitue un appel en faveur d'un partenariat d'actions et exprime la détermination des Etats membres et des intervenants de secteurs tel que la santé, l'enseignement, le travail, les affaires sociales et la société civile à s'engager dans un travail à plus long terme pour échanger et coopérer en matière de santé mentale et de bien-être au sein de l'Union européenne. Le pacte reconnaît les bénéfices socio-économiques et de santé d'une bonne santé mentale pour tous ainsi que la nécessité de surmonter les tabous et la stigmatisation qui sont toujours associés à la maladie mentale. Le pacte suggère de mettre en commun les connaissances de l'ensemble des pays de l'UE afin de développer des recommandations acceptées par tous en vue d'entreprendre des actions dans ces cinq domaines clefs:

1.Prévention du suicide et de la dépression;
2. Santé mentale chez les jeunes et dans le secteur de l'éducation;
3. Santé mentale sur le lieu de travail;
4. Santé mentale chez les personnes âgées;
5. Lutte contre la stigmatisation et l'exclusion sociale.

Le pacte invite la Commission européenne et les Etats membres à collaborer avec les organisations internationales et les intervenants concernés.

Message reçu de l'association Ecossaise « Advocay Matters »

Chers Collègues, Je suis quelqu'un qui a travaillé et été bénévole en santé mentale depuis 25 ans et l'association que je représente, qui est une grande association d' « advocacy »individuel en Ecosse,voudrait soutenir votre souci partagé concernant l'annonce du Président Sarkozy sur la stratégie sécuritaire à l'égard des personnes avec des problèmes de santé mentale graves.

Nous participons à une campagne très réussie anti-stigmatisation discrimination « Vois Moi » et partageons votre croyance dans le fait que cette annonce politique va augmenter la stigmatisation et la discrimination et limiter l'inclusion sociale et la tolérance.

La pratique des chambres d'isolement, de construction de grandes institutions derrière des hauts murs et de bracelets électroniques devraient avoir un emploi extrêmement limité dans n'importe quel système de soin mental moderne.

Le traitement contraint devrait seulement trouver place dans les cas où le consentement informé est impossible à obtenir, même avec l'aide d'une personne de confiance (« advocacte »), et lorsque la personne court un risque immédiat sévère pour elle ou les autres

Shaun McNeil (Glasgow)
Managing Director Advocacy Matters,

Rapport au Parlement Européen, Commission de l'environnement, de la santé publique (E.TZAMPAZI)

Ce rapport dresse l'état de la situation des problèmes de santé mentale au sein de l'Union Européenne. Il établit les grandes orientations et recommandations générales relatives à la promotion de la santé mentale et du bien-être de la population, à la lutte contre la stigmatisation, les discriminations et l'exclusion sociale, au renforcement de l'action préventive, à la fourniture d'un soutien et de traitements suffisants aux personnes souffrant de problèmes de santé mentale, à leur famille et aux personnes qui s'en occupent.

PRECOCE APPRENTISSAGE DE LA CRUAUTE

Mon ami est allé chercher un livre d'un peintre et graveur du XVIII siècle, William Hogarth.
Sur une planche des chats, pendus par la queue, par des enfants, se battent entre eux.

On rencontre des scènes de ce genre dans des tableaux de Jérôme Bosch ou dans les séries des dessins de Goya : « Les malheurs de la guerre ».
On sait qu'Hogarth avait la réputation d'un artiste satirique, dénonçant les travers de la Société anglaise, s'intéressant, comme Swift, aux milieux populaires.

"En fait, me dit mon ami Jürgen, nous avons connu ce même jeu cruel avec Hitler, la persécution des juifs, les déportations, les massacres. Et le mur, la guerre froide, tous ces épisodes tragiques, ces déchaînements de violence, ces atrocités, auxquelles se livraient des ennemis maintenant réconciliés, étaient comme ces sauvages éventrations auxquelles se livrent les chats de la gravure, affolés, sans aucune possibilité de se délivrer, sans comprendre d'où vient cette situation, génératrice d'une angoisse sans nom ».

Je pensais aussitôt à la situation des Israéliens et des Palestiniens enfermés mutuellement derrière un mur.

J'ai trouvé cette gravure, et les commentaires de Jürgen particulièrement pertinents. Si je la livre au lecteur, c'est que cette métaphore éclaire particulièrement le phénomène de la violence.

Dans les quartiers où des bandes rivales s'affrontent bêtement pour de pseudos problèmes identitaires. Mais aussi entre des jeunes et des policiers.
Echanges de menaces. Mais surtout échanges de peurs. Echanges de peurs et de regards haineux entre des adultes et des enfants.
Ces violences en miroir ne sont-elles pas, dans une moindre mesure, celles, verbales et physiques qui sont échangées entre des groupes affinitaires, dans des familles et jusque dans la chambre conjugale de beaucoup de couples?
Dans cette affaire, les deux parties ne savent pas qu'elles font le jeu de forces extérieures perverses, et qu'elles sont prisonnières d'une situation qui les dépasse et les rend folles. C'est en raison de cette situation commune que la pulsion archaïque est déclenchée. Mais la situation, en amont, qui préside à la relation est aussi une variable importante à prendre en compte.
D'où ces questions que je/me/nous pose:
Qui a pendu les chats? Qui a intérêt à cette cruauté gratuite?
Gratuite ? Pas si sûr.
Qui a organisé ce « stage de cruauté » dépeint par Hogarth? Qui a intérêt à le faire? Qui a éduqué, ou mal éduqué ces enfants qui pourraient mieux employer leur curiosité, leur ingéniosité?
Que se passe-t-il dans la tête des enfants bourreaux. De quelles blessures cherchent-ils à se soigner en les infligeant aux autres?
Eviter de confondre adversité et adversaire. Comment remplacer par la créativité et la solidarité des déchirements vains et destructeurs?
Nous devons toujours considérer que notre rapport à l'altérité, notre perception de l'Autre, partenaire ou adversaire, dépend d'un contexte. Que la qualité ou le défaut, la force ou la faiblesse, la bonté ou la méchanceté, ne sont pas des qualités propres à l'individu, mais s'inscrivent dans une situation qui dépend d'un certain nombre de facteurs.
Qui a organisé le stage, et au bénéfice de qui?
Celui qui peut répondre à cette question méritera à coup sûr un prix Nobel.

Bernard MONTACLAIR
Février 2009

DES RESIDENTS DE LA REPUBLIQUE PAS TOUT A FAIT COMME LES AUTRES

Les Guadeloupéens ont manifesté qu'ils ne se sentaient pas vraiment des résidents de la République à part entière. Faut dire, quand même ! Il existe à quelques kilomètres de Pointe –à-Pitre un marché aux esclaves. C'est l'histoire même de la Guadeloupe qui s'est vécue là. Savez vous où il est ? Peu de touristes le connaissent. J'ai eu le bonheur de visiter ce lieu historique grâce à des amis Guadeloupéens. C'est un lieu que rien ne signale, abandonné à la végétation. Bientôt, si l'on n'y prête attention,la jetée où accostaient les bateaux venant d'Afrique disparaîtra à son tour, sous les flots bleus de la mer des Caraïbes.Ca m'a fait drôle, parce que moi aussi j'habite dans un région touristique. Près de chez moi, à Carnac, on a drôlement bien mis en valeur les vestiges du passé .C'est curieux, cette manière d'empêcher les gens d'avoir une histoire., en Guadeloupe. Si je n'avais pas regardé l'émission « Complément d'Enquête », je n'aurais pas su qu'en Guadeloupe, en Mai 1967, la police avait tiré sur la foule et tué , ce jour là, aveuglément , des manifestants et des passants. Combien ? On ne sait pas. Entre 7 (d'après la Police) et 87 (d'après les Guadeloupéens).Respecter la dignité des gens, c'est leur permettre de regarder leur histoire, comme dirait Aimé Césaire.
A propos de poète, profitons –en pour rendre hommage à Alain Bashung ! Adieu, l'Artiste. cid

DROLE DE PAPE
Faut-il en parler dans le Mégaphone ?
Certains trouvent qu'ils ont
un drôle de Pape

APPEL A UNE CAMPAGNE DE SOLIDARITE EN SANTE MENTALE : « JE SUIS FOU, ET VOUS ? »

« Les hommes sont si nécessairement fous que ce serait être fou par un autre tour de folie de n'être pas fou » (B. Pascal).

Si, comme Pascal, on pense que **la folie fait partie intégrante de la condition humaine**, force est de constater qu'aujourd'hui comme hier la maladie mentale fait peur et que les personnes en souffrance psychique sont tenues à l'écart par leurs prochains comme jadis les lépreux. Aujourd'hui, lorsque que l'on traite ces personnes de fous, ou, d'une manière plus politiquement correcte de malades mentaux (hystériques, schizophrènes, etc) et/ou handicapés psychiques en les enfermant exclusivement en cela, on oublie que c**e sont avant tout des personnes qui se voient ainsi injustement dessaisies de leur qualité d'être humain et de citoyen à part entière**.

Certes de grands progrès ont été accomplis ces dernières années pour reconnaître aux usagers en santé mentale une place dans la société comme en témoigne la reconnaissance du handicap psychique dans la loi du 11 février 2005.

Cependant si le changement de mentalités a marqué les rapports à la question de l'orientation sexuelle, si la lutte contre le racisme connaît des avancées et permet de revendiquer la diversité au nom de l'égalité des chances, les comportements sociaux restent aujourd'hui extrêmement discriminatifs et ségrégatifs à l'égard des personnes en situation de handicap psychique.

Prenant exemple sur les campagnes qui luttent contre l'exclusion des personnes atteintes de cancer ou du VIH, nous entendons **bouger les tabous** et permettre aux personnes en souffrance psychique d'être reconnues dans la société, car tout le monde peut un jour ou l'autre vivre cette souffrance psychique. N'oublions pas qu'**il n'y a pas de santé sans santé mentale** Dans notre société incertaine, où se développe, sous de multiples formes la souffrance psychique, la tentation existe de gérer les peurs en enfermant le fou, au nom d'une possible dangerosité

Les personnes en situation de handicap psychique revendiquent **l'accessibilité à la société humaine**, droit reconnu aujourd'hui pour toutes les personnes handicapées et leur participation aux prises de décision qui les concernent. Cependant si le droit est reconnu, les dispositifs nécessaires ne sont pas mis en place. Dans le cas des personnes en situation de handicap psychique, ils ne sont même, souvent pas identifiés. Si l'on sait évaluer le besoin d'un plan incliné pour une personne à mobilité réduite, comment prendre en compte le besoin en **disposition** d'accueil pour la personne angoissée ?

La Convention de l'ONU des droits des personnes handicapées vient renforcer la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. C'est un outil appréciable dont nous devons nous emparer.

Face au non respect des droits fondamentaux, droit à des conditions de vie décentes, droit au travail, droit à l'éducation, les personnes en souffrance psychique sont les plus atteintes car les plus vulnérables.

(suite page 15)

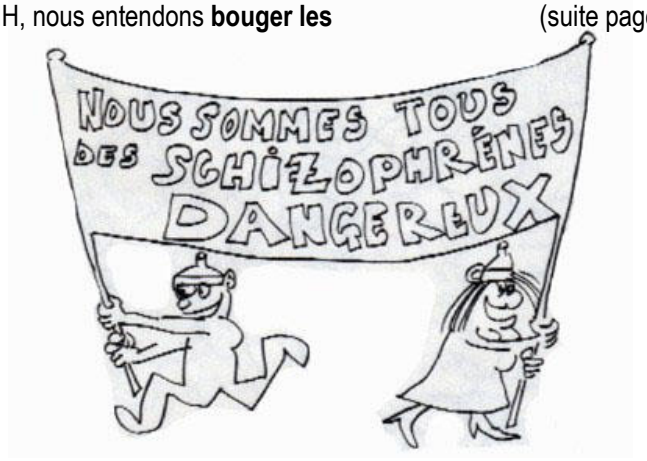

L'ASSOCIATION ADVOCACY France

COTISATION :

20 euros par an
Cotisation de soutien 50 euros

En adhérant vous recevrez
Gratuitement le Mégaphone

Je souhaite juste recevoir le Mégaphone
10 € par an

Envoyez nous suggestions, souhaits etc…

BULLETIN D'ADHESION 2009

ADHESION ❑
Réadhésion ❑

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....
.....
.....
Code postal : .....
Tél. .....
Fax : .....
E-mail : .....

MODE DE PAIEMENT :
Espèces ❑
Chèque bancaire ❑ CCP ❑
Virement ❑
Autre…
MONTANT.....
Je souhaite un reçu fiscal ❑

Elle !

Sait-elle, elle,
qu'on l'attend
depuis longtemps ?
Ou se fiche-t-elle
royalement
d'annoncer le beau temps ?
Se contente-t-elle
simplement
de glisser l'aile sous le vent ?
Soulevant, elle,
maints questionnements :
Sait-elle
seulement que
Cette aile
qu'on attend
C'est elle,
assurément !
La première hirondelle
de chaque printemps